



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE  
Séance du jeudi 30 juin 2022**

Nombre de membres dont le conseil de communauté doit être composé :	63
Nombre de conseillers en exercice :	63
Nombre de conseillers qui assistaient à la séance :	40
Vote par procuration :	9

L'an deux mille vingt deux, le trente juin, les membres du conseil de communauté de Grand Auch Cœur de Gascogne se sont réunis à Auch sur la convocation de Monsieur Pascal MERCIER, Président et sous la présidence de Monsieur Michel BAYLAC, 1<sup>er</sup> Vice-Président.

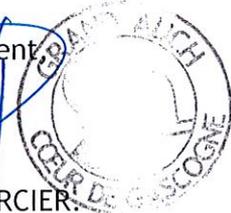
**D2022\_102 : DESIGNATION AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE GPSO**

Par courrier du 27/04/2022, le Préfet de Région sollicite les collectivités signataires du plan de financement du Grand Projet Sud-Ouest (GPSO) pour désigner les représentants qui siègeront au Conseil de Surveillance de la société du GPSO.

En vertu de l'article 20 du décret d'application du 22 avril 2022, il est prévu l'installation du Conseil de Surveillance au début de l'été.

Le Conseil de Surveillance aura à prendre les décisions techniques et financières nécessaires à la réalisation opérationnelle du GPSO avec l'objectif affiché par l'Etat d'une livraison en 2032 de la première étape du projet.

Après délibération, le conseil communautaire **DESIGNE** Pascal MERCIER, Président de la Communauté d'Agglomération, comme représentant au Conseil de Surveillance de la Société du GPSO.

Le Président   
  
Pascal MERCIER